

CP 2025. 2

7 mars 2025

8 mars 2025 : Journée internationale de lutte pour les droits des femmes !

La journée du 8 mars célèbre les luttes pour les droits des femmes et pour l'égalité entre hommes et femmes. Aujourd'hui, il est plus qu'urgent de lutter pour la préservation des droits des femmes et la conquête de nouveaux. La CSF déplore un retour en force des discours misogynes et une progression des mouvements masculinistes et d'extrême droite, réactionnaire et antiféministe, qui remettent en question ces droits.

Au niveau international, on peut citer l'oppression des femmes et des filles en Iran et Afghanistan, la crainte d'une remise en cause des droits sexuels et reproductifs comme la restriction de l'accès à l'avortement par l'administration Trump, la montée des idées et discours nauséabondes « *fémonationalistes* », une stratégie qui consiste à instrumentaliser les violences faites aux femmes pour justifier des politiques migratoires racistes...

En France, l'affaire Pélicot, largement médiatisée, a révélé plusieurs aspects de notre société : les coupables sont des « *monsieur tout le monde* », des hommes de catégories socio-professionnelles diverses avec des âges et origines différentes, la parole de la victime est remise en cause systématiquement. Ainsi, la culture du viol est omniprésente et nécessite une prise de conscience de toute la société ! Cette affaire a également montré l'importance de donner la voix en brisant les tabous car la honte doit changer de camp. Les résultats de l'enquête nationale 2024/2025, menée par La CSF font état de constats préoccupants : 72% ont vécu des violences psychologiques, 56% des violences physiques et 67% des violences sexuelles, surtout dans les cadres familiaux ou conjugaux, et seulement 19% des femmes ont porté plainte.

La Confédération Syndicale des Familles, en tant que force de progrès, demande l'égalité concrète entre hommes et femmes, et revendique :

- L'éducation des enfants au consentement et à l'éducation sexuelle,
- L'obligation de la formation des gendarmes et policiers sur ces questions,
- La prise en compte systématique des plaintes,
- L'écoute et la prise en compte de la parole des femmes,
- L'amélioration significative de la prise en charge des victimes de violences,
- L'augmentation des places d'hébergement d'urgence et le renforcement de l'accompagnement des femmes victimes de violences,
- Des moyens financiers supplémentaires pour les associations accompagnant les femmes victimes de violences,
- L'inscription de la notion de "consentement" dans la définition pénale,
- La prise en compte la totalité des féminicides et pas seulement les féminicides conjugaux
- La fin de la culture du viol.

La CSF poursuivra ces travaux dans le but de faire évoluer les droits des femmes et de faire vivre le féminisme.

Ensemble, participons au changement d'une nouvelle société juste, égalitaire, émancipatrice et loin du patriarcat !

Retrouvez ce communiqué de presse sur le site web

: <https://www.la-csf.org/>

Contact Presse :

BARRE Charlotte

Secrétaire confédérale

cbarre@la-csf.org – 06.84.15.54.89

La Confédération Syndicale des Familles

Ensemble pour construire l'avenir au service des familles

53, Rue Riquet - 75019 PARIS - 01.44.89.86.80 - 01.40.35.29.52

contact@la-csf.org – www.la-csf.org